



Communiqué de presse

Paris, le 02 novembre 2020,

Le réseau des chambres de commerce et d'industrie (CCI) demande au gouvernement d'étudier au plus vite sa proposition d'autorisation d'ouverture sur « rendez-vous » pour les commerçants et réactive d'urgence ses plates-formes numériques pour les commerçants et indépendants.

Les CCI prennent pleinement la mesure de la gravité de la situation sanitaire et tiennent à souligner que les commerçants et indépendants sont des personnes responsables qui reconnaissent l'utilité et la solidité des aides financières que leur propose le gouvernement (annonce de 20 milliards d'euros supplémentaires).

Mais les commerçants demandent avant tout de pouvoir travailler.

« J'ai fait des propositions samedi et dimanche au gouvernement, à savoir d'autoriser l'ouverture des petits commerces de proximité sur rendez-vous (conduisant à l'autorisation qu'un client à la fois puisse entrer dans le point de vente). Pour l'instant, celle-ci n'a pas été retenue et je le regrette. » indique Pierre Goguet, président de CCI France.

Le réseau des CCI invite donc tous les commerçants, dans l'attente du bilan annoncé d'ici 15 jours, à se saisir pleinement et au plus vite de l'opportunité du retrait de commande, qui elle figure sur l'attestation de sortie suite à la demande de CCI France. Le chiffre d'affaires ainsi réalisé par les retraits de commande, comme l'a annoncé hier le ministre de l'économie et des finances, viendra en sus des montants dont les commerçants bénéficieront au titre du fonds de solidarité.

La sécurisation du retrait de commande (click and collect, drive mais aussi simplement par téléphone) ou de la livraison à domicile est très utile. Les CCI y sensibilisent et accompagnent les commerçants et indépendants et activent de toute urgence des plateformes dans tous les territoires. À titre d'exemple, le réseau des CCI réactive la plate-forme de géolocalisation des commerçants accessibles sous toutes ces formes, portée par 90 chambres de commerce et d'industrie.

« Malheureusement ce ne sera pas suffisant et j'espère que d'ici 15 jours nous pourrions obtenir la possibilité que tous les petits commerces qui le peuvent et le veulent puissent à minima recevoir sur rendez-vous dans le strict respect d'un protocole sanitaire. » conclut Pierre Goguet.